

## Règlements liés à l'utilisation de bouteilles de propane et d'appareils à gaz à l'intérieur

Une autorisation écrite doit être reçue du Metro Toronto Convention Centre 30 jours avant la date du spectacle.

Metro Toronto Convention Centre, responsable de la conformité de la sécurité

255, rue Front Ouest, Toronto, ON M5V 2W6

Téléphone : (416) 585-8249

Courriel : FireSafetyReply@mtccc.com

### Les lignes directrices suivantes doivent être observées :

1. Les appareils doivent être homologués pour une utilisation à l'intérieur (CSA / UL / ULC) ;
2. La capacité de la bouteille ne doit pas dépasser 20 lb de propane ;
3. Une personne renseignée au sujet de l'utilisation sécuritaire de l'appareil doit demeurer sur place en tout temps lorsque l'appareil est en marche ;
4. Une surveillance périodique (à intervalles maximaux d'une heure) ou continue doit être effectuée afin de s'assurer que le monoxyde de carbone dans les environs de l'appareil ne dépasse pas 10 ppm ;
5. Un moyen doit être fourni pour prévenir que le public puisse toucher les surfaces chaudes ou les flammes nues ;
6. Des enseignes appropriées avertissant le public de la présence de surfaces chaudes doivent être en place ;
7. Un extincteur d'incendie BC de 10 lb doit être fourni;
8. La soupape d'arrêt principale doit être accessible et doit être fermée pendant les heures d'arrêt de l'événement ;
9. La permission du gestionnaire de l'événement est requise ;
10. Il doit avoir une séparation de 20 pieds entre chaque bonbonne de propane (les appareils au gaz naturel doivent suivre les directives du fabricant) ;
11. Une séparation de 50 pi entre les appareils est exigée (les appareils au gaz naturel doivent se conformer aux lignes directrices du fabricant) ;
12. Une police d'assurance-responsabilité de 5 millions de dollars doit être obtenue, indiquant le Palais des congrès du Toronto métropolitain à titre d'assuré supplémentaire.

Si vous convenez de vous conformer à ces exigences, une permission vous sera accordée, sous réserve qu'un exemplaire dûment signé de cette lettre, avec une preuve d'assurance responsabilité (décrite au point 12), nous soient remis avant la mise en place de l'événement.

---

*Je conviens des conditions stipulées dans les règlements du Palais des congrès du Toronto métropolitain concernant l'utilisation de bouteilles de propane et d'appareils à gaz.*

Signature: \_\_\_\_\_ Nome: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_  
(caractères d'imprimerie)

Nom de l'événement: \_\_\_\_\_ Entreprise: \_\_\_\_\_

No de kiosque: \_\_\_\_\_ Type d'appareil: \_\_\_\_\_